



Appel à projets 2024 « Chaires franco-allemandes »

Pour développer et renforcer la recherche ainsi que les enseignements dans le contexte franco-allemand, l'UFA publie un appel à projets pilote pour la mise en place de nouvelles chaires franco-allemandes ou de chaires existantes à renouveler présentant un caractère résolument franco-allemand. Ces chaires ont pour objectif de fédérer l'excellence scientifique franco-allemande et d'aider au futur recrutement de jeunes chercheur*euses sur des postes durables permettant de renforcer la diffusion des savoirs franco-allemands à long terme et de consolider des équipes engagées.

Pour réaliser ce projet, l'Université franco-allemande propose de soutenir au maximum cinq projets de nouvelles chaires franco-allemandes après examen des candidatures.

Cet appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur de tout type (établissements de sciences appliquées, IUT, écoles d'ingénieur*es, grandes écoles, établissements spécialisés etc.).

Principes et fonctionnement

Chaque chaire nouvellement créée ou renouvelée qui sera sélectionnée pourra bénéficier d'une dotation annuelle de 50 000 € qui sera versée chaque année pour une période de trois années universitaires à partir de l'entrée en vigueur du contrat.

Cette dotation sera versée à l'établissement où sera domiciliée la chaire et dont relèvent les coopérations franco-allemandes sélectionnées, sur la base d'un projet au nom de la coopération, présenté et validé par les deux présidences / directions d'établissement.

Elle concerne :

- La création d'un nouveau poste d'enseignant*e-chercheur*euse (MCF, CPJ, PU) dans le domaine franco-allemand ;
- Le renouvellement d'un poste existant d'enseignant*e-chercheur*euse (MCF, CPJ, PU) dans le domaine franco-allemand.

Les établissements concernés doivent s'assurer que l'enseignant*e-chercheur*euse recruté*e s'engage à :

- Déployer principalement des activités d'enseignements franco-allemands innovants (à hauteur de 4 heures de cours par semestre minimum) ;
- Déployer de nouvelles activités de recherches franco-allemandes (1 colloque/an ou 2 tables rondes/an, plusieurs séminaires et journées d'études, etc.) liées à la coopération franco-allemande ;
- Encadrer, selon le cas, des doctorant*es et/ou des post-docs sur le plan didactique et scientifique ;
- Développer, selon le cas, un transfert de technologies en collaboration avec des partenaires industriels dans le cadre de projets communs ;
- Publier les résultats des recherches franco-allemandes concernées dans des revues scientifiques ou chez des éditeurs reconnus.

Les candidatures doivent contribuer au maintien à long terme d'une spécialisation franco-allemande dans les composantes concernées.

La prolongation de tout ou partie du dispositif est possible pour une à trois nouvelles années, sous réserve des capacités budgétaires de l'UFA (durée maximale du dispositif : 6 ans).

Cadre conventionnel

La chaire fera l'objet d'un contrat de manière à assurer sur la durée du projet et, au-delà, l'emploi et la valorisation des activités d'enseignement et de recherche des personnes concernées.

Les deux établissements partenaires s'engagent à :

- Mettre à disposition les infrastructures nécessaires au travail des personnes concernées et à la communication des équipes concernées ;
- Assurer leur intégration (services administratifs, services informatiques, accès aux AAP, contrats doctoraux, vacataires, ATER, soutien au transfert, etc.) ;
- Assurer la pérennité du poste aussi bien que les moyens pour son fonctionnement ;
- S'assurer de renforcer le rayonnement de la recherche attendu, en particulier par :
 - Le développement de partenariats franco-allemands et européens (notamment dans le cadre d'alliances d'universités européennes et de programmes nationaux et européens de recherche et d'innovation, etc.) ;
 - L'engagement au développement de programmes susceptibles de s'intégrer dans le portfolio de l'UFA (cursus intégrés, CDFA, manifestations scientifiques, projets innovants et autres activités aussi en lien avec la société civile et le monde économique) ;
 - La rédaction d'un rapport d'activités final.

Candidature et procédure

Le dossier de candidature devra démontrer son adéquation au dispositif. Il devra comporter :

- Un descriptif synthétique du projet (5 pages maximum) précisant : (1) les contenus franco-allemands de recherche et d'enseignement visés par la chaire (volume horaire des cours, nombre d'étudiant*es, recherches planifiées), (2) le format adopté pour la chaire et sa domiciliation, (3) le profil et le statut des personnels qui y seront recrutés et/ou employés, (4) un budget prévisionnel détaillant sur les 3 années de soutien de l'UFA les montants précis et l'objet des financements demandés et des cofinancements assurés par les institutions partenaires, (5) les mesures prises pour assurer l'intégration de la chaire dans les établissements partenaires, le développement de projets franco-allemands sous l'égide de l'UFA, et la durabilité du projet au-delà de cette phase pilote ;
- Une lettre d'engagement signée des deux présidences d'établissements concernant la prolongation de la chaire au-delà de son financement par la subvention ;
- Un descriptif de la dénomination prévue pour la chaire nouvellement créée ou renouvelée.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'UFA (Chaires UFA - Université franco-allemande – Villa Europa – Kohlweg 7 – 66123 Saarbrücken - Allemagne) jusqu'au **30/06/2024**, le cachet de la poste faisant foi, sous forme d'envoi postal doublé d'un envoi électronique (taille maximale 8 MB) à l'adresse chaires@dfh-ufa.org

L'évaluation des projets sera assurée par un jury d'expert*es de l'UFA. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe six mois à compter de la date limite de dépôt.

Il ne sera accepté qu'une candidature par établissement et par coopération.

Contact : chaires@dfh-ufa.org